



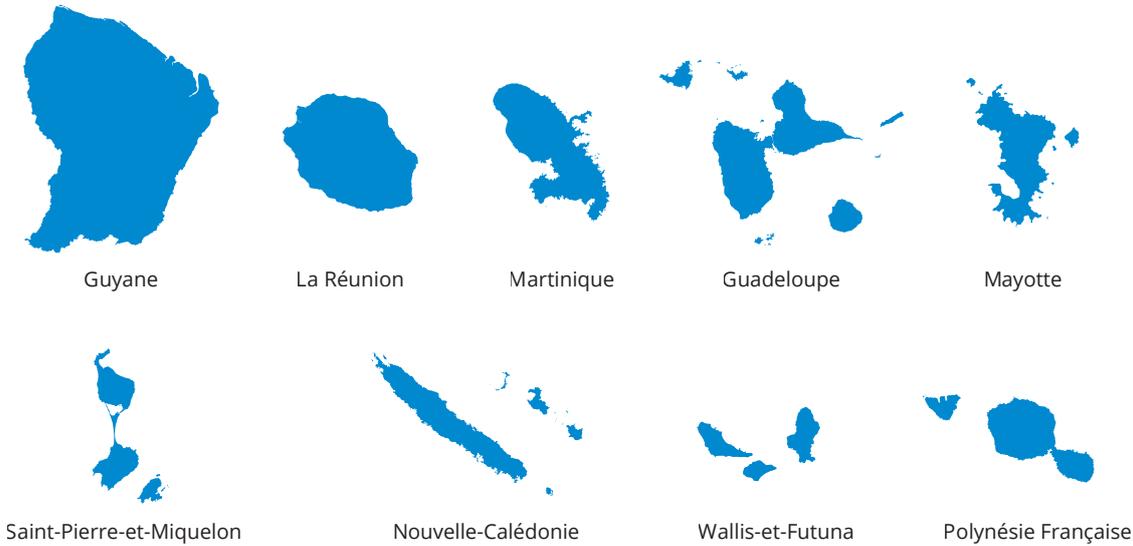
# AMBITIONS DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION POUR LES OUTRE-MER

L'alimentation et la bioéconomie  
au cœur de projets d'agriculture  
durable



NOVEMBRE 2018

# Carte des Outre-mer





# ÉDITO

L'agriculture, l'agroalimentaire, la forêt et le bois, la pêche et l'aquaculture constituent des secteurs clefs des territoires ultramarins. Ils représentent un potentiel économique, un gisement d'emplois, une source d'innovation et d'attractivité pour ces territoires autant qu'un instrument pour réduire la dépendance des territoires vis-à-vis des importations.

Si ces secteurs se sont développés autour de quelques productions majeures (banane, sucre, rhum), il importe pour chacun des territoires ultramarins de gagner en autonomie alimentaire.

Une transformation en profondeur des secteurs concernés est donc nécessaire, en assurant à la fois le bon positionnement des productions actuelles sur les marchés local, national, européen et mondial et le développement de filières d'avenir, répondant notamment aux besoins et aux attentes des habitants de chaque territoire.





# AMBITION 1

## FAIRE DE L'ALIMENTATION ET DE L'AUTONOMIE ALIMENTAIRE UN LEVIER DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES TERRITOIRES

L'objectif d'une « alimentation plus sûre, plus saine, plus durable et accessible à tous » prend tout son sens dans les territoires ultramarins où les produits alimentaires représentent le premier poste de consommation des ménages.

### MESURE 1

## Accompagner la montée en gamme des produits de l'agriculture ultramarine

Parce que les citoyens et les consommateurs sont de plus en plus exigeants tant sur la traçabilité et la qualité des produits que sur la valorisation des écosystèmes liés à la production, il faut pouvoir identifier ces facteurs de différenciation et les valoriser.

### ACTIONS PRIORITAIRES

→ Accélérer la labellisation des produits des outre-mer à haute valeur ajoutée. Il s'agit de développer, en particulier, l'agriculture biologique, le commerce équitable, le Logo RUP (régions ultra périphériques) et les mentions d'origine.

→ Favoriser la segmentation des marchés. Il s'agit, le cas échéant, par les plans de filières, d'encourager la création de valeur par la transformation de produits agricoles et de réduire la dépendance des territoires

vis-à-vis des importations, en élargissant l'offre sur les marchés locaux et à l'exportation.

→ Accroître les ambitions des plans de filières. Il s'agit d'encourager les interprofessions et les organisations de producteurs à combiner leurs efforts, en mobilisant si nécessaire de nouveaux acteurs en faveur d'une alimentation plus saine et plus respectueuse du bien-être animal, pour réaliser la transition énergétique et s'adapter au changement climatique.

→ Décliner dans les outre-mer les plans nationaux élaborés suite aux États généraux de l'alimentation. Il s'agit notamment, via le plan d'actions sur les produits phytopharmaceutiques et une agriculture moins dépendante aux pesticides, de mettre en œuvre des actions adaptées à la réalité des territoires ultramarins.

→ Appuyer des actions de promotion et de communication. Il s'agit de conduire des actions aux niveaux régional, national et international, en lien avec les

acteurs professionnels et en mobilisant les réseaux de distribution présents à la fois sur les outre-mer, dans l'hexagone et à l'international.

## MESURE 2

### Encourager l'élaboration de projets alimentaires territoriaux

---

Le projet alimentaire territorial (PAT) est un outil souple, qui permet de réunir, autour d'objectifs partagés, les consommateurs, distributeurs, transformateurs et producteurs d'un même bassin de vie ou d'une même zone de production. Il donne un cadre stratégique et opérationnel à des actions partenariales répondant aux enjeux sociaux, environnementaux, économiques et de santé. L'alimentation devient alors un axe intégrateur et structurant de mise en cohérence des politiques sectorielles sur un territoire.

#### ACTIONS PRIORITAIRES

→ Faciliter l'émergence des projets. Il s'agit d'accompagner les porteurs de projets dans leur démarche en leur permettant de bénéficier d'outils pratiques (guides, appui technique).

→ Accompagner la structuration des projets. Il s'agit de favoriser la prise en compte des enjeux spécifiques à

chacun des territoires ultramarins. En matière d'enjeux économiques, la priorité est donnée à la structuration des filières et à la mise en adéquation de l'offre avec la demande locale. En matière d'enjeux environnementaux, les priorités vont au développement des circuits courts et à la valorisation de la production agro-écologique. S'agissant des enjeux sanitaires, les PAT doivent répondre aux enjeux spécifiques de chacun des territoires. En matière d'enjeux sociaux, la priorité est donnée aux projets collectifs regroupant tous les acteurs d'un territoire et contribuant à l'identité, la culture et la valorisation des terroirs.

→ Mettre en œuvre la procédure de reconnaissance. Il s'agit de mettre en œuvre une reconnaissance multi-partenaire qui a vocation d'une part, à identifier et à valoriser les projets existants et d'autre part, à favoriser l'émergence de nouveaux projets alimentaires territoriaux.

## MESURE 3

### Faire de la restauration collective, une priorité pour la structuration des filières

---

La restauration collective constitue un débouché d'importance pour les filières ultramarines. Elle requiert une constance d'approvisionnement, tant en termes de volume que de qualité et nécessite une organisation adaptée des filières agricoles, aquacoles et pêche. L'évolution de la structuration des filières doit permettre d'améliorer la compétitivité par rapport aux produits importés et de gagner progressivement de nouveaux marchés dans la restauration collective.

La loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous (Loi EGALIM) fixe un objectif ambitieux de produits bio, sous SIQO, ou locaux, dans la restauration collective à horizon 2022. Cette dynamique représente une opportunité

de développement, de montée en gamme et de structuration des filières ultramarines. La loi offre un cadre favorable au développement des organisations de producteurs permettant de structurer l'offre, en quantité et en qualité. Ces organisations pourront notamment accéder aux marchés de la restauration collective que les seuls agriculteurs ne pourraient envisager.

#### ACTIONS PRIORITAIRES

→ Faire de la restauration collective un enjeu pour les filières. Il s'agit d'encourager les organisations de filières à mettre en œuvre des projets visant à développer une agriculture de proximité de qualité, respectueuse de l'environnement et répondant aux besoins de la restauration collective locale.

→ Adapter la structuration des filières. Il s'agit d'accompagner l'évolution des organisations professionnelles en les incitant à intégrer l'ensemble des acteurs de la filière.

→ Accompagner la contractualisation avec les entités

consommatrices (grandes surfaces, marchés d'intérêts locaux, collectivités). Il s'agit de favoriser l'adaptation des organisations de filières à l'évolution des marchés, de l'amont à l'aval, d'inciter à l'utilisation de cahiers des charges, de contrats-types et d'accords de filières, et d'encourager le suivi d'indicateurs.

#### MESURE 4

### S'appuyer sur la diversité des agricultures pour accroître l'autonomie alimentaire

Les outre-mer sont porteurs d'un modèle particulier d'agriculture de petite échelle et riche en biodiversité. Ce modèle contribue à l'autonomie alimentaire des ménages, tout en renforçant l'attractivité des territoires et en proposant des sources de revenus complémentaires.

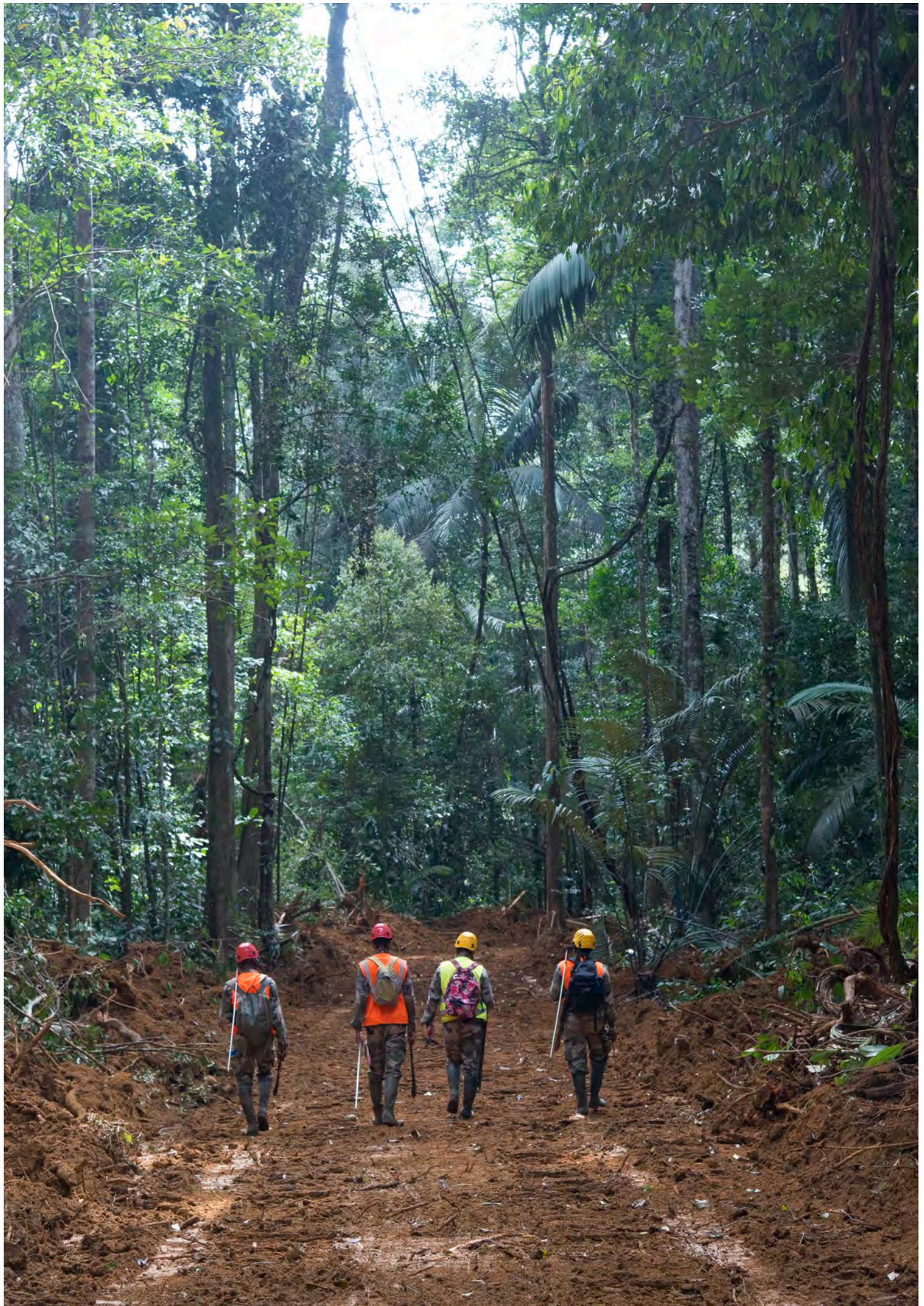
#### ACTIONS PRIORITAIRES

→ Soutenir l'agriculture de petite échelle. Il s'agit notamment d'adapter les soutiens publics à ce type d'agriculture, y compris en développant l'agroforesterie

tropicale, telle que pratiquée au niveau du jardin créole ou du jardin mahorais.

→ Contribuer à la professionnalisation des producteurs agricoles en tenant compte de la diversité des agricultures. Il s'agit de développer les actions de recherche-développement-transfert autour, notamment, de l'agroforesterie tropicale avec mise en réseau des compétences via les réseaux d'innovation et de transfert agricole (RITA).







## AMBITION 2 RENFORCER LA DURABILITÉ ET LA RÉSILIENCE DES ENTREPRISES ET DES FILIÈRES

**Les entreprises et les filières ultramarines doivent s'inscrire dans la dynamique d'adaptation à leur environnement géographique, économique et technologique, avec comme objectifs le développement économique et la croissance.**

### MESURE 1

#### Développer les outils de gestion des risques

---

Le maintien des entreprises agricoles dans les territoires ultramarins est en enjeu essentiel en matière de gestion des risques du fait de la récurrence des événements climatiques majeurs et des risques sanitaires particuliers aux territoires ultramarins.

#### ACTIONS PRIORITAIRES

→ Encourager le développement de fonds de mutualisation. Il s'agit d'appuyer les filières ultramarines dans

la mise en place des fonds de mutualisation répondant aux besoins de l'ensemble des DOM.

→ Adapter le cadre réglementaire aux types et aux niveaux de risques. Il s'agit, en lien avec les bénéficiaires ultramarins de la politique agricole commune, d'adapter les soutiens publics à des circonstances exceptionnelles devenues récurrentes et ainsi de soutenir l'adaptation des filières au changement climatique.

### MESURE 2

#### Valoriser la dynamique d'exportation

---

La valorisation des productions et savoir-faire des outre-mer doit pleinement tenir compte de l'environnement commercial, tant au niveau européen que mondial et des types de débouchés potentiels.

#### ACTIONS PRIORITAIRES

→ Défendre les filières d'exportation. Il s'agit de veiller à la prise en compte des intérêts des filières ultramarines d'exportation dans le cadre des négociations

européennes. L'identification des conséquences sur les filières agricoles ultramarines des accords commerciaux en négociation doit permettre d'éclairer, le cas échéant, les mandats de négociation.

→ Encourager l'exportation. Il s'agit d'adapter et d'articuler les soutiens publics.

→ Encourager la diversification de l'activité des entreprises agricoles. Il s'agit d'adapter et d'articuler les différents soutiens publics permettant d'améliorer la résilience et la robustesse des entreprises.

### MESURE 3

## Créer les conditions favorables au développement de la pêche et de l'aquaculture

---

La France des outre-mer est dotée de pêcheries artisanales qui contribuent à la création de valeur ajoutée locale, à la transmission de savoir-faire traditionnels, à la connaissance de la ressource et à la sécurité alimentaire de territoires isolés. Ce secteur subit un repli progressif provoqué par le difficile accès aux financements qui permettraient de renouveler des bateaux devenus vétustes. Il convient de mettre en place un cadre pour redynamiser et assurer le développement de ce secteur.

### ACTIONS PRIORITAIRES

→ Lutter contre la pêche illégale. Il s'agit de développer les outils de surveillance et de contrôle pour renforcer l'action de l'État en mer.

→ Renforcer les capacités de pêche et renouveler la flotte. Il s'agit de mettre en place un régime d'aide d'État en faveur de la construction de nouveaux navires de pêche. Ces aides doivent permettre d'accompagner la redynamisation du secteur ultramarin de la pêche par un redéploiement de la flotte sur différents segments, dans le respect des capacités totales de pêche fixées et mesurées.

→ Développer l'aquaculture dans les territoires ultramarins. Il s'agit de mettre à contribution les différents régimes d'aides existants, notamment les mesures régionales du FEAMP pour l'investissement productif en aquaculture, et de mettre en œuvre les recommandations du CIMER.

### MESURE 4

## Mieux articuler et adapter les soutiens publics pour renforcer la compétitivité et accompagner la transformation des filières

---

Si le programme POSEI est nécessaire pour maintenir l'adaptation des soutiens à l'évolution de la réalité des différents territoires ultramarins, d'autres instruments sont indispensables pour mettre en œuvre une politique agricole cohérente. Ainsi, les programmes de développement rural permettent d'agir sur la compétitivité des exploitations et des entreprises locales, en investissant pour moderniser les outils de production, de transformation et de mise en marché ou en mettant en place des actions collectives de recherche et d'innovation.

### ACTIONS PRIORITAIRES

→ Conforter et adapter le POSEI. Il s'agit d'adapter le POSEI à l'évolution de l'économie des territoires et de

prendre en compte les évolutions induites par la PAC 2020, notamment en matière de conditionnalité et de couplage des aides.

→ Encourager la mise en œuvre des programmes opérationnels. Il s'agit pour les filières ultramarines d'utiliser ces programmes comme leviers d'amélioration de leurs performances.

→ Décliner le volet agricole du grand plan d'investissement (GPI). Il s'agit d'encourager l'innovation et d'accompagner la transformation des entreprises et des filières, en particulier des filières agroalimentaires, afin qu'elles améliorent leurs performances et qu'elles gagnent en compétitivité.



## AMBITION 3 FAIRE DE LA BIOÉCONOMIE UN MOTEUR DE CRÉATION DE VALEUR

La bioéconomie repose sur la production, la mobilisation et l'utilisation optimisée de la biomasse agricole, forestière et marine : matériaux biosourcés, énergies renouvelables, nouvelles molécules. Dans les outre-mer, les produits agricoles sont trop rarement valorisés pour la bioéconomie ou la production d'énergies renouvelables. De même, la biodiversité est insuffisamment source de revenu. Son développement représente une source de création de valeur, tout en contribuant à la transition vers une économie décarbonée. Elle constitue donc un défi à relever pour les secteurs agricoles, forêt-bois et pêche des territoires ultramarins.

### MESURE 1

#### Favoriser l'exploitation durable de la forêt

---

Le secteur forêt-bois des outre-mer constitue un potentiel économique, un gisement d'emplois, un facteur d'innovation et d'attractivité. L'enjeu est de renforcer les pratiques de gestion durable des forêts mais aussi de structuration des filières forêt-bois.

#### ACTIONS PRIORITAIRES

➔ Décliner le Programme National de la Forêt et du Bois (PNFB) dans les 5 départements d'outre-mer. Il s'agit, en associant l'ensemble des parties prenantes,

de définir et mettre en œuvre les actions permettant de valoriser la ressource, tant en termes de bois d'œuvre que de bois-énergie, en tenant compte des spécificités des forêts ultramarines (bois tropicaux, biodiversité, pression foncière, etc.).

➔ Mobiliser les outils du volet agricole du GPI au profit du secteur forêt-bois. Il s'agit de soutenir l'accès à la ressource, les pistes forestières et la modernisation des outils de transformation.

## Mieux valoriser les bioressources agricoles, forestières et marines

Les outre-mer constituent des sources considérables de valorisation de la biodiversité, et en particulier les ressources forestières, comme les coproduits et sous-produits de l'agriculture, les plantes à parfum, aromatiques et médicinales, ou la biodiversité marine. Les économies ultramarines doivent être pionnières en matière de mobilisation de la biomasse. La stratégie française bioéconomie a été déclinée en plan d'action opérationnel qui prévoit de faciliter notamment la mise en place de filières de valorisation de la biomasse en outre-mer.

### ACTIONS PRIORITAIRES

→ Identifier les sources locales de biomasse. Il s'agit

d'évaluer la ressource en coproduits agricoles, forêts, taillis, taille de haies, entretien des voiries, déchets verts et maîtrise des espèces envahissantes, algues.

→ Encourager la valorisation de la ressource. Il s'agit de mieux exploiter la ressource, de la mobiliser davantage et de trouver de nouveaux débouchés pour les filières agricoles, forestières et halieutiques (énergie, matériaux biosourcés, chimie, etc.).

→ Favoriser le développement de l'économie circulaire.

→ Améliorer la prévention et la gestion des déchets agricoles.





## AMBITION 4 CRÉER LES CONDITIONS DE L'INNOVATION

### MESURE 1

#### Développer et partager la connaissance des filières et des marchés

---

Les outre-mer pâtissent d'un manque de données économiques, pourtant indispensables au suivi et à l'adaptation des produits agricoles aux marchés. De même, la préservation de la ressource halieutique constitue un objectif essentiel pour le gouvernement compte-tenu du potentiel des outre-mer.

#### ACTIONS PRIORITAIRES

➔ Renforcer les dispositifs de collecte et de traitement des données. Il s'agit de développer les fonctions d'observatoires des filières agricoles et des marchés.

➔ Améliorer la collecte des données scientifiques qui alimentent les systèmes d'information halieutiques (SIH). Il s'agit d'organiser des formations des professionnels au remplissage des obligations déclaratives, afin d'améliorer la connaissance des ressources, de mieux connaître l'activité des professionnels et de quantifier les enjeux socio-économiques auxquels ils sont confrontés. Les données de capture et de vente collectées permettent de documenter l'activité d'un bout à l'autre de la filière, de suivre les quotas et d'assurer la protection du consommateur avec une traçabilité efficace.

### MESURE 2

#### Soutenir et fédérer la recherche, l'innovation et le transfert agricole pour le développement de l'agro-écologie

---

Les filières agricoles ultramarines sont confrontées à des conditions climatiques éloignées de celles de l'Europe. Dans une entreprise agricole ultramarine, la problématique de la performance économique, environnementale, sociale et sanitaire se traite au regard

de contraintes et d'atouts spécifiques aux régions ultrapériphériques (RUP). Il est nécessaire d'accentuer la mobilisation des acteurs de la recherche, de la formation, de l'innovation, du développement et du transfert au sein des RITA.

### ACTIONS PRIORITAIRES

→ Adapter les RITA à l'évolution des besoins des filières alimentaires et non alimentaires. La priorité est donnée à la recherche appliquée pour améliorer la compréhension des spécificités des territoires ultramarins (en matière de références technico-économiques, de pratiques culturelles innovantes, d'agriculture biologique et d'agroforesterie ainsi que sanitaire (virulence des pathogènes, plantes envahissantes, plantes de service, etc.).

→ Amplifier le partage d'expériences inter DOM et DOM/PTOM.

→ Accélérer la diffusion des connaissances et des pratiques.

→ Renforcer la gouvernance locale en matière agricole (COSDA). Il s'agit d'améliorer la concertation entre les acteurs de la recherche, du développement, de l'innovation et du transfert afin de mieux articuler les politiques publiques nationales et régionales.

### MESURE 3

## Faire de la formation un levier de transformation des filières

La formation et l'apprentissage doivent permettre aux filières agricoles et alimentaires de s'adapter aux nouvelles exigences des marchés.

→ Développer la mobilité. Il s'agit, en particulier de favoriser la mobilité des apprentis.

→ Soutenir l'installation des jeunes agriculteurs.

### ACTIONS PRIORITAIRES

→ Adapter la formation. Il s'agit de suivre les orientations nationales en matière d'agro-écologie et de modes de production plus respectueux de l'environnement (biocontrôle, agriculture raisonnée, autres formes de lutte contre les nuisibles, etc.).

→ Développer la formation des pêcheurs.



## LES OUTRE-MER EN CHIFFRES

	Surface agricole utile	Nombre de producteurs	Emplois induits	Principales productions	Agroalimentaire
<b>GUADELOUPE</b>	30 965	6 976	12 090	Canne Banane Maraîchage Élevage	Distilleries Sucrieries Transformation Conservation
<b>GUYANE</b>	31 358	6 500	21 700	Agrumes Tubercules	Transformation, Conservation Poissons Viandes
<b>LA RÉUNION</b>	42 329	7 651	15 044	Canne Maraîchage Porcins Volailles	Sucrieries Distilleries Transformation, Conservation
<b>MARTINIQUE</b>	22 827	5 019	8 846	Banane Canne Maraîchage Élevage	Distilleries Sucrieries Transformation Conservation Fruits et légumes Viandes
<b>MAYOTTE</b>	8 700	15 700		Tubercules Maraîchage	Transformation Fruits et légumes Boulangerie-pâtisserie
<b>NOUVELLE-CALÉDONIE</b>	182 026	4 506	13 225	Élevage Maraîchage	Boulangerie-pâtisserie
<b>POLYNÉSIE FRANÇAISE</b>	39 159	5 649	15 766	Maraîchage Coprah	Boulangerie-pâtisserie Boucherie-charcuterie
<b>SAINT-PIERRE ET MIQUELON</b>	Le taux de couverture alimentaire est faible mais la population ne dépasse pas 6 000 habitants. Les capacités d'offre viable et la demande sont de fait limitées. Il y a 4 exploitants agricoles et 3 établissements agro-alimentaires dont 2 sont agréés pour exporter des produits vers le Canada.				
<b>WALLIS ET FUTUNA</b>	L'activité agricole représente 20 % du PIB dans une économie faiblement monétarisée. L'agriculture familiale de subsistance constitue un modèle social et culturel : 80 % de la population soit 9 411 personnes vit de l'agriculture dans un système polyculture-élevage.				

AGRICULTURE.GOUV.FR



ALIMENTATION.GOUV.FR